



Recueil des actes administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

numéro 2025-421

publié le 24 novembre 2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 24 novembre 2025

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

* en version papier

au service assistance de direction du SDIS
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

* sous forme informatique

sur le portail informatique du SDIS accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS de Saône-et-Loire

http://www.sdis71.fr/base_documentaire/recueil_des_actes

Pour affichage

le 24 novembre 2025

Pour le président et par délégation,
la sous-directrice des fonctions transversales

Mélanie GACHÉ

Sommaire

- Extraits de délibérations - séance du 20 novembre 2025

N° des délibérations	OBJET
BU 2025-45	Modification de la nomenclature spécifique des achats du SDIS de Saône-et-Loire.
BU 2025-46	Procédure d'achat par l'intermédiaire de l'UGAP : fixation du taux de l'avance pour l'achat des véhicules au titre de l'année 2026.
BU 2025-47	Convention de mise à disposition de locaux du CIS de Charolles par le SDIS de Saône-et-Loire au profit du Département de Saône-et-Loire.
BU 2025-48	Convention de partenariat avec l'institut médico-éducatif de l'Orbize.

**Extrait du registre des délibérations
du bureau du conseil d'administration
Séance du 20 novembre 2025**

Délibération n° BU 2025-45

Modification de la nomenclature spécifique des achats du SDIS de Saône-et-Loire

Nombre d'élus en exercice :	5
Présents à la séance :	3
Pouvoirs :	néant
Nombre de votants :	3
Quorum :	3
Date de la convocation :	13 novembre 2025
Affichée le :	13 novembre 2025
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mille vingt-cinq le vingt novembres à quatorze heures quinze, le bureau du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire s'est réuni, sur convocation de son président, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, 1^{er} Vice-président du conseil d'administration.

Étaient présents : Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, Monsieur Jean-François COGNARD et Madame Virginie PROST.

Étaient excusés : Monsieur André ACCARY et Madame Dominique LANOISELET

Madame la cheffe de service commande publique, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2017-24 du conseil d'administration du 24 mars 2017 portant actualisation du guide de gestion de la commande publique du SDIS de Saône-et-Loire et adoptant notamment la nomenclature spécifique des achats,

Vu la délibération n° 2025-34 du conseil d'administration du 23 juin 2025 déléguant au bureau les modifications futures de la nomenclature spécifique des achats du SDIS de Saône-et-Loire,

Vu le rapport du président,

Considérant que la nomenclature interne des achats mise en place au SDIS de Saône-et-Loire est régulièrement adaptée, afin de correspondre au mieux à ses propres spécificités et de retracer de manière sincère les dépenses par familles homogènes,

Considérant que par délibération n° 2025-34 du 23 juin 2025, les membres du conseil d'administration ont approuvé la modification de la nomenclature spécifique des achats du SDIS de Saône-et-Loire, applicable dès le 1^{er} juillet 2025 et ont délégué au bureau les modifications futures de la nomenclature,

Considérant qu'il est proposé de modifier la nomenclature des achats, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour prendre en compte certaines adaptations (création, abrogation ou modification de libellés de familles d'achats) concernant notamment les achats de prestations et de services « opérationnels », de matériels audiovisuels et photographiques, et dans le domaine informatique.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent la modification de la nomenclature spécifique des achats du SDIS de Saône-et-Loire ;
- autorisent l'application de la nomenclature modifiée, annexée à la délibération, dès le 1^{er} janvier 2026 ;
- autorisent le président, ou son représentant, à signer tous les documents ou pièces nécessaires à la mise en œuvre des décisions adoptées.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 24 NOV. 2025

- publié le 24 NOV. 2025

Le Président,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANDRÉ ACCARY

Pour le président et par délégation
la sous-directrice des fonctions transversales



Mélanie GACHÉ

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

en rouge :
(en noir) :

objet principal de la famille d'achat
liste ouverte d'exemples non exhaustifs

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	fourniture	10.01	Alimentation (café, conserves, petits fours, viennoiseries, aliments pour chien)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	fourniture	10.02	Boissons (alcoolisées ou pas)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	fourniture	10.03	Ustensiles des arts de la table et de la cuisine (casseroles, couverts, nappes, poêles, cantines)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	fourniture	10.04	Produits d'embellissement (fleurs, plantes, cadres photo, cadres déco)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.05	Hébergement (chambre + petit déjeuner + taxe séjour)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.05.01	Hébergement demi-pension (repas du soir + chambre + petit déjeuner + taxe séjour)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.06	Restauration du soir à l'extérieur des personnels et stagiaires
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.07	Élaboration et livraison de repas (livraison de repas formation dans antennes, manœuvre, réunions)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.08	Titres-restaurants
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.09	Restauration du midi à l'extérieur des personnels et stagiaires (repas réunion)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.10	Traiteurs (buffet froid, repas à emporter)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	fourniture	10.11	Achat ou location d'équipement de restauration (four, lave-vaisselle, four électrique, plaque induction, réfrigérateur, hotte, fontaine à eau, glacière)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	service	10.12	Réparation et maintenance des équipements de restauration (four, lave-vaisselle, four électrique, plaque induction, réfrigérateur, hotte)
10. Denrées alimentaires-Produits de réception ou d'embellissement	fourniture et/ou service	10.13	Achat, location et réparation de petit électroménager (cafetière, bouilloire)
11. Matières premières	fourniture	11.01	Sels
11. Matières premières	fourniture	11.02	Charbon
11. Matières premières	fourniture	11.03	Bois (caisses en bois pour exercice flash over+bois de brûlage, cales, étais)
11. Matières premières	fourniture	11.04	Autres fournitures de matières premières (sable, botte de foin)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
12. Habillement et accessoires			Tenue pour Sapeurs pompiers
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.01	Tenues d'intervention courante des Sapeurs-Pompiers (parkas, pulls, polos, chemises F1- polos F1, cagoules d'intervention, casques F1 et F2, couvre casques ceinturons d'intervention, pantalons F1, surpantalons, vestes F1, vestes textiles multicouches, gants, effets de manoeuvre, rangers - bottes - chaussures sécurité, ponchos)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.02	Tenues administratives et de sortie (vareuses, pantalons, tergals, jupes, chemiserie, plastrons, gants blancs, chaussures basses, cravates, kepis, coiffes, attributs de grade velcro et fourreaux, fourragères)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.03	Habillement spécifique équipe Plongée (PLG) / Scaphandrier autonome léger (SAL) / SAV (secours en surface) / TRIMIX (plongée en eaux très profondes)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.04	Habillement spécifique Secours en milieu périlleux (SMP)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.05	Habillement spécifique Risques technologiques / Nucléaire, radiologique, biologique, chimique (NRBC)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.05.01	Habillement GREX (balistique)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.05.02	Habillement spécifique / Unité de sauvetage appui et recherche (USAR)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.05.03	Habillement spécifique Animalier / Cyno et SAN
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.05.04	Habillement spécifique Feux de forêts (FDF)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.05.05	Habillement spécifique Drone
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.06	Autres habillements spécialisés (combinaisons insectes et accessoires)
12. Habillement et accessoires			Autres tenues et fournitures textiles
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.07	Autres tenues de travail des agents du SDIS 71 (tenues de mécaniciens, des PATS)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.07.01	Tenues de travail de l'équipe départementale de soutien
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.08	Vêtements de sport et détente
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.09	Matières premières textiles / linge de / maroquinerie divers (sacs)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.10	Insignes, médailles SP et accessoires (écussons)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.10.01	Pavoisement et accessoires de cérémonie (coussins, drapeaux)
12. Habillement et accessoires			Entretien des tenues

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGENE	
12. Habillement et accessoires	service	12.11	Entretien et réparation des vêtements opérationnels de Sapeurs-pompiers (réparation, nettoyage, ressemelage, couture, fermeture bottes et chaussures)
12. Habillement et accessoires	service	12.11.01	Entretien et réparation des vêtements de cérémonie de Sapeurs-pompiers
12. Habillement et accessoires	service	12.11.02	Entretien et réparation des vêtements des PATS
12. Habillement et accessoires	service	12.12	Entretien et réparation des tenues spécialisées : Plongée et SAV
12. Habillement et accessoires		21.15	Abrogé
12. Habillement et accessoires	service	12.14	Entretien et réparation des tenues spécialisée NRBC
12. Habillement et accessoires	service	12.15	Entretien et réparation des autres tenues de travail et maroquinerie (autres équipes spécialisées)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.20	Matériel d'entretien des vêtements des SP et autres (électroménagers) (lave linge, sèche linge, ensacheuse de conditionnement, armoire séchante)
12. Habillement et accessoires	service	12.21	Réparation du matériel d'entretien des vêtements des SP et autres (électroménager)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.22	Petites fournitures et accessoires pour l'entretien des vêtements des SP et autres (cirage, bombe désinfectante casque, brosse cuir, sachets plastiques, cintres, portants, corbeilles linge, pinces)
12. Habillement et accessoires	fourniture	12.23	Location de textiles pour l'hébergement et la restauration (linge de lit, linge de bain)
13. Energie	fourniture	13.01	Eau
13. Energie	fourniture	13.02	Electricité (consommation, contrat suivi de consommation, consommation des centres, compris charge des véhicules électriques)
13. Energie			Produits pétroliers
13. Energie	fourniture	13.03	Carburant livré en citerne
13. Energie	fourniture	13.04	Carburant en station-service en zone rurale (communes < 3000 hts) (Anost, Buxy, Couches, Cuiseaux, Dompierre-les-Ormes, Epinac, Etang-sur-Arroux, Gélénard, Issy-l'Evêque, Jancy, La Clayette, Lugny, Marcigny, Matour, Mervans, Navilly, Pierre-de-Bresse, Romenay, Savigny-en-Revermont, Sennecey-le-Grand, St-Bonnet-de-Joux, St-Gengoux-le-national, St-Martin-En-Bresse, Toulon/Arroux, Tramayes, Varennes-St-Sauveur, Verdun-sur-le-doubs, Crêches-sur-saône, Crissey, Cuisery, Fontaines, Gerpy, Haute Mouge (Azé), Montpont-en-bresse, Ouroux-sur-saône, Romanèche-Thorins, Sagy, Salornay-sur-Guye, Simandre, Simard, Sornay, St-Etienne-en-Bresse, St-Germain-du-bois)
13. Energie	fourniture	13.05	Carburant en station-service en zone urbaine (communes >3000 hts) (Autun, Chalon-sur-saône, Charolles, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Digoin, Louhans, Mâcon, Bourbon-Lancy, Chagny, Chauffailles, Cluny, Givry, Gueugnon, Paray-le-Monial, Tournus, Blanzay, Charnay-les-Mâcon, La Chapelle de Guinchay)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGENE	
13. Energie	fourniture	13.06	Carburant en station-service en territoire national
13. Energie	fourniture	13.07	Gaz naturel (consommation des centres / gaz naturel)
13. Energie	fourniture	13.08	Produits pétroliers gazeux (en bouteille) et gaz industriel (en bouteille)
13. Energie	fourniture	13.09	Fioul domestique (logement, Hurigny...) - (frais consignation combustibles (consigne cuve fioul)...))
13. Energie	fourniture	13.10	Chauffage urbain
13. Energie	fourniture	13.11	Gaz distribué (gaz livré en citerne, location / consignation cuve, propane)
14. Chauffage et climatisation		14.01	Abrogé
14. Chauffage et climatisation		14.02	
14. Chauffage et climatisation		14.03	
14. Chauffage et climatisation		14.04	
15. Produits et services de santé	fourniture	15.01	Médicaments (anesthésique, antalgique, cardio, dermato)
15. Produits et services de santé	fourniture	15.02	Dispositifs médicaux (pansement, compresse, sonde d'intubation, perfuseur, seringue, atelles de downay, catheter, aiguille, pince kocher, pince magyll, semelles orthopédiques) - Stérile- utilisé essentiellement par le personnel médical (médecin, infirmier)
15. Produits et services de santé	fourniture	15.03	Matériel médical et de secourisme (utilisé pour le secourisme principalement : Insufflateur, canule de guedel, masque, poche à vomi, tensiomètre, stéthoscope, garrot, écharpe, brassard à tension, gants, collecteur aiguille et sac dasri, consommable pour visite médicale, sac oxygène + sac de prompt secours, aspirateur mucosité, atelles, pompes, thermomètre, sonde d'aspiration)
15. Produits et services de santé	fourniture	15.04	Appareils biomédicaux, accessoires et consommables (DSA, scopes, moniteurs multi paramétriques, détecteur CO air expiré, électrodes, brassards monitoring)
15. Produits et services de santé	fourniture	15.05	Gaz et fluides médicamenteux (acquisition, location et recharge)
15. Produits et services de santé	service	15.06	Maintenance et réparation matériels médicaux et secouristes (brancard à aube, matelas coquille)
15. Produits et services de santé	service	15.07	Examens et soins médicaux effectués par des praticiens (radio, visite embauche, visite PL (permis))

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
15. Produits et services de santé	service	15.08	Contrôles et analyses biologiques (analyse en labo)
15. Produits et services de santé	fourniture	15.09	Produits Hygiène Médical (produits d'hygiène spécifique à destination des VSAV, essuie-mains, manche à balai, trapèze, rouleau de drap d'examen, lingettes usage non unique-hors marché)
15. Produits et services de santé	service	15.10	Expertises médicales et contrôles médicaux spécialisés (pour les demandes avis auprès d'un médecin spécialisé : ophtalmo, ORL, cardio, psychiatrie)
15. Produits et services de santé	fourniture	15.11	Vaccins
15. Produits et services de santé	fourniture	15.12	Appareils pour visites médicales d'aptitude (audiomètre, visiotest, otoscope, ecg spécifiques, pèse-personne, spiromètre)
15. Produits et services de santé	service	15.13	Maintenance et réparation appareils bio médicaux et secouristes (DSA et autres appareils)
15. Produits et services de santé	fourniture	15.14	Médicaments et vaccins à usage vétérinaire
15. Produits et services de santé	service	15.15	Consultations vétérinaires (visites de contrôles, soins spécifiques, examens, acte d'anesthésie, euthanasies)
16. Hygiène et Nettoyage	fourniture	16.01	Achat ou location de matériel de nettoyage et accessoires (aspirateur, chariot de nettoyage, machine vapeur vitre, container poubelle, balayeuse manuelle, centrale à poussière, nettoyeur vapeur, pièces détachées, sacs aspirateurs, filtres aspirateurs, séchoir)
16. Hygiène et Nettoyage	fourniture	16.02	Produits d'entretien et d'hygiène des locaux et de la vaisselle (sacs poubelle, produits entretien, balai, poubelle, porte serviette, rideau de douche, brosse WC) (produits d'hygiène et d'entretien courant : détergent, désinfectant de locaux, détartrant, nettoyant gel, crème à récurer, détachant, vinaigre ménager, javel, diffuseur d'odeur, nettoyant vitre, flacon vide pompe + produits d'entretien spécifiques aux lieux de restauration : liquide vaisselle, dégraissant de surfaces, décapant four, papier aluminium, film étirable alimentaire)
16. Hygiène et Nettoyage	fourniture	16.03	Produits et matériels d'hygiène corporelle (savon, papiers sanitaires et domestiques, papier WC-essuie-mains, sèche-cheveux, sèche mains soufflant, lessive)
16. Hygiène et Nettoyage	fourniture	16.04	Location d'équipements d'hygiène (WC chimiques)
16. Hygiène et Nettoyage	service	16.05	Nettoyage des locaux (entretien courant, vitrerie, prestations exceptionnelles)
16. Hygiène et Nettoyage	service	16.06	Nettoyage des véhicules (carte lavage)
16. Hygiène et Nettoyage	service	16.07	Vidange et curage des sanitaires (débouchage)
16. Hygiène et Nettoyage	fourniture	16.08	Achat d'autres produits spécifiques hors intervention (nettoyant cartes électroniques, dégraissants, solvants, insecticides, destruction de "nuisibles")
16. Hygiène et Nettoyage	service	16.09	Désinsectisation / dératisation hors intervention

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
17. Produits en caoutchouc	fourniture	17.01	Produits en caoutchouc
18. Instruments de précision, d'optique, et d'horlogerie	fourniture	18.01	Instruments de mesures, contrôles, précision, d'optique et d'horlogerie (appareil de mesure et de contrôle, pendule, boussole, règle de feu de forêt)
18. Instruments de précision, d'optique, et d'horlogerie	service	18.02	Maintenance et réparation des instruments de mesures, contrôles, précision, d'optique et d'horlogerie
19. Outillage et quincaillerie (Matériel de mécanique, électronique et bricolage n'ayant pas de but opérationnel)	fourniture	19.01	Quincaillerie, consommables et pièces détachées pour outillage (accessoires de tuyauterie, adhésif, colliers plastiques, disques à poncer à découper à meuler, douilles, écrous, ficelles, goupilles, joints, lames de scie, papiers abrasifs, raccords divers, rondelles, rivets, téflons, tube, tuyaux cuivre, vis, zinc, crochets, sachets plastiques, badge électronique, recharge gaz pour outillage, bâche plastique, ressort, chaînes, cadenas, détecteur de fumées, gaine plastique)
19. Outillage et quincaillerie (Matériel de mécanique, électronique et bricolage n'ayant pas de but opérationnel)	fourniture	19.02	Outillage spécifique (atelier mécanique ou électronique) (bacs vidange, clés à choc, chariot de visite, coupe boulon, équilibreuse, extracteurs, équipement de protection, pistolet de gonflage, niveau, pince, valise pour dépannage, désenfumage, jerrican, digicode)
19. Outillage et quincaillerie (Matériel de mécanique, électronique et bricolage n'ayant pas de but opérationnel)	fourniture	19.03	Outillage multiusage (burin, clé, cliquet, caisse à outils, ciseaux à bois, clé molette, coffret douille, crochet et boîte de rangement pour outillage, cutter, douilles, enrouleur, etau, escabeau, établi, fûrets, jeu de tarots et filière, karcher, lustreuse, marteau, mèche à béton, meuleuse, pinces, réglets, tenailles, touret électrique, perceuse, scie, tournevis, sangles, pulvérisateur, petit groupe électrogène < à 10 KWA non raccordé à un bâtiment, déboucheur pompe)
19. Outillage et quincaillerie (Matériel de mécanique, électronique et bricolage n'ayant pas de but opérationnel)	fourniture	19.04	Consommables électriques (piles, batteries autres que pour véhicule, ampoules, condensateur, rallonge électrique)
19. Outillage et quincaillerie (Matériel de mécanique, électronique et bricolage n'ayant pas de but opérationnel)	service	19.05	Réparation et maintenance de l'outillage (appareils multidiag atelier, nettoyeur haute pression, réparation tuyau karcher, enrouleur, tondeuse)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.01	Abonnements et communications de téléphonie fixe
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.02	Abonnements et communications de téléphonie mobile
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.03	Abonnement communication et service relatif à la mise en place, la maintenance et la réparation des réseaux et des liaisons en télécommunication interne au SDIS -(VPN)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.04	Service de radiomessagerie (SMS)
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.05	Achat ou location de matériels audiovisuels et photographiques (appareil photo, télévision, location sono, vidéo projecteur et écran de projection, enseigne bluetooth, caméra)
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.06	Fourniture de pièces détachées et accessoires de matériels audiovisuels et photographiques (pied télévision, bonnette micro, perche télescopique, batterie, carte mémoire, housse de protection, cordon, câble, contrôleur passif, objectif)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.07	Maintenance et réparation des matériels audiovisuels et photographiques
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.08	Acquisition de récepteurs d'appels sélectifs y compris pièces détachées et accessoires (bip, housses, pinces)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGENE	
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.09	Maintenance et réparations de récepteurs d'appels sélectifs (bip)
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.10	Acquisition d'émetteurs-récepteurs mobiles et fixes ou portatifs (poste radio ANTARES, talkie walkie...)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.11	Maintenance et réparations d'émetteurs-récepteurs mobiles et fixes (poste radio ANTARES, talkie walkie...)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.12	Dépannage et réparation des autres appareils (onduleurs, cartes électroniques,...)
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.13	Achat d'enregistreurs de communications
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.13.01	Maintenance et réparations d'enregistreurs de communications
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture et/ou service	20.14	Achat d'équipements y compris installation de réseaux de télécommunications et radiocommunications (autocommutateurs, faisceau hertzien, relais)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.15	Maintenance et réparation des équipements de réseaux de télécommunications et radiocommunications (autocommutateurs, faisceau hertzien, relais)
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.16	Achat pièces détachées pour la maintenance du matériel électronique et électrique (composant électronique et électrique, chargeur, batterie Gipsibox)
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.17	Téléphones fixes et mobiles, pièces détachées ou accessoires d'équipements de téléphonie (téléphones fixes, DECT, smartphones, casque, chargeur téléphone, protections, adaptateurs, batteries téléphone)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.18	Prestations liées à l'installation, le montage, le démontage d'équipements de télécommunication et radiocommunication (câblage dans les véhicules et sur pylônes)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.18.01	Entretien mâts et pylônes de télécommunication
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.19	Achat d'antennes et accessoires (fixations, connectiques, bras de déport)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.22	Location de site pour points hauts (relais hertzien, participation charge réseau SSU)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.23	Abonnement, communication et service relatif à l'Internet
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.24	Achat de matériel destiné à la communication réseau spécifique par satellite
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.25	Abonnement et communication sur réseau spécifique par satellite
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.25.01	Maintenance des systèmes de communication réseau spécifique par satellite
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.26	Achat de matériel spécifique, licence et service pour la géolocalisation (GPS)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
20. Radio, téléphonie et transmissions	fourniture	20.27	Achat de matériel spécifique, licence pour la communication par visio-conférence
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.27.01	Abonnements et prestations de services pour la communication par visio-conférence (abonnement Webex ou autre)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.28	Etudes et audits relatifs aux réseaux de communication (télécommunications & radiocommunications)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.29	Conseil et assistance pour le déploiement des réseaux de communication (télécommunications & radiocommunications)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.30	Conseil et assistance spécifique à la gestion des moyens et à l'optimisation des flux de téléphonie fixe et/ou mobile
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.31	Droits de diffusion musique (attente téléphonique et diffusion publique - SACEM, SCPA)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.32	Prestations d'enregistrement des musiques et messages d'attente téléphonique (studio d'enregistrement...)
20. Radio, téléphonie et transmissions	service	20.33	Travaux de câblage VDI (Voix Données Images)
21. Matériels de transport			Matériel de transport
21. Matériels de transport	fourniture	21.01	Véhicules d'intervention terrestres (FPT, FPTSR, VTU, VSAV, VSR, VPI)
21. Matériels de transport	fourniture	21.02	Véhicules de transport terrestres (VL, fourgonnette, bus)
21. Matériels de transport	fourniture	21.03	Embarcations et accessoires
21. Matériels de transport	service	21.36	Frais annexes en lien avec l'acquisition de véhicules (carte grise)
21. Matériels de transport			Matériel non motorisé
21. Matériels de transport	fourniture	21.04	Remorque
21. Matériels de transport	fourniture	21.05	Accessoires embarqués (lot de bord)
21. Matériels de transport	fourniture	21.06	Signalétique et signalisation des véhicules en intervention (bande de signalisation, feux à éclat, gyrophares, logos et lettrages, deux tons, rampes lumineuses)
21. Matériels de transport	fourniture	21.07	Moto pompe
21. Matériels de transport	fourniture	21.08	Cellules amovibles (PMA, CMIC, DA, SD, Emulseur, CEGC)
21. Matériels de transport			Fourniture de consommable et de pièces détachées

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
21. Matériels de transport	fourniture	21.09	Pneumatique et accessoire (bouteilles air, compresseur, clapets, purge, raccord, régulateur, robinets, tube rilsan, valve, valve de protection, pneus, électrovanne, chaînes pneus)
21. Matériels de transport	fourniture	21.10	Filtration (air, eau, carburant, dessicateur, filtres huile, pollen, préfiltres carburant)
21. Matériels de transport	fourniture	21.11	Électricité (ampoules, avertisseur, batterie, boîtier, bobine d'allumage, bornes, cables de bougies, calculateur, cosses, commandes, climatiseurs, cablages, fermeture centralisée, fusibles, gaines thermostables, interrupteur, indicateur divers, moteur essuie-glace, moteur vitres électriques, neimans, pompes lave-glace, relais, sondes thermocontact, phare, rampe de chargement)
21. Matériels de transport	fourniture	21.12	Freinage et suspension (amortisseurs, barre stabilisatrice, bras de suspension, bords de liquide, capteur ABS, câbles de freins, canalisations, conjoncteurs disjoncteurs, cylindres de frein, disques, étriers correcteurs, garnitures, kits de freins, plaquettes de freins, purgeurs, poignée de freins à mains, ressorts, répartiteurs)
21. Matériels de transport	fourniture	21.13	Mécanique (allumage, bielles, bouchons, bloc moteur, cardans, carburateurs, courroies, culasses, câble de commande, capteurs, colliers échappement, caches et protection, crémaillères, démarreur, durites, embrayages, écrous de roue, injecteurs, jauge, joints, kit de distribution, pompes à eau, pompe à huile, poulies, pistons, pièces moteur, pivots, pièces hydrauliques, roulement, radiateurs, réservoir, rotules, starter, silenbloc, sondes, support, thermostats, tendeurs, tubes et silencieux, ventilateurs, vis, coussin pneumatique, manchons, raccords, bougies, flexibles)
21. Matériels de transport	fourniture	21.14	Carrosserie, vitrage et sellerie (aile, barillet, capot, poignée de porte, siège, banquette, enjoliveur, optique de feux, garniture intérieure, tapis, housse, grille de protection, ceinture de sécurité, rétroviseur, plaque minéralogique, cric, pare-brise, vitre, disques A jeune conducteur, essuis glace)
21. Matériels de transport		21.15	Abrogé
21. Matériels de transport	fourniture	21.16	Produits chimiques (antigel, additifs carburant, bombe dégivrante, colles, dégraissant moteur, dégrivants, diluants, décapants, dégrissant, enduit colle, graisse, liquide lave glace, lubrifiants, liquide nettoyant HP, liquide de freins, liquide de refroidissement, mastic, nettoyeur moteur, peinture véhicule, polish, shampooing, spray nettoyant, rénovateur plastique, stop rouille, recharge acétylène oxygène amoniac, lingettes, savon carrosserie)
21. Matériels de transport	fourniture	21.17	Pièces spécifiques pour engins spécifiques (treuil, vérin de table VSAV, échelles, ajout de polystyrène dans une cuve à eau d'1 véhicule, CEVAR)
21. Matériels de transport	fourniture	21.18	Autres (raclette)
21. Matériels de transport			Service d'entretien et de réparation (avec main d'œuvre)
21. Matériels de transport	service	21.19	Entretien courant des véhicules < 3,5T (entretien périodique, vidange, chgt pièces suite à usure, montage-démontage pneu) (VL, VTU, VSAV, VTP, VCH, VLHR)
21. Matériels de transport	service	21.20	Entretien courant des véhicules > 3,5T (FPT, FPTL, VPI, VSR, CCR, CCF, VPCE) montage-démontage pneu)
21. Matériels de transport	service	21.21	Réparation des véhicules suite accident/casse < 3,5T (suite accident ou casse - remorquage si panne ou casse)
21. Matériels de transport	service	21.22	Réparation des véhicules suite accident/casse > 3,5T (échelles + suite accident ou casse - remorquage si panne ou casse)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
21. Matériels de transport	service	21.23	Entretien ou réparation des bateaux et accessoires
21. Matériels de transport	service	21.24	Entretien ou réparation des remorques et motopompes et autres véhicules (remorques, motopompes, chariot élévateur)
21. Matériels de transport	service	21.25	Entretien des échelles
21. Matériels de transport	service	21.35	Transformation et aménagement global de véhicules
21. Matériels de transport			Visites et contrôles
21. Matériels de transport	service	21.26	Contrôles techniques < 3,5 Tonnes (contre visite-passage au banc-contrôle pollution-contrôle environnemental)
21. Matériels de transport	service	21.27	Contrôles techniques > 3,5 Tonnes (contre visite-passage au banc-contrôle pollution-contrôle environnemental)
21. Matériels de transport	service	21.28	Essais et analyse en vue de la délivrance d'une certification (mines)
21. Matériels de transport	service	21.29	Contrôle périodique des matériels spécialisés (pompe à huile, échelles, pont)
21. Matériels de transport			service de transport
21. Matériels de transport	fourniture	21.30	Location de véhicules terrestres (VTM)
21. Matériels de transport	fourniture	21.31	Location d'autres moyens de transports (avion, bateaux)
21. Matériels de transport	fourniture	21.32	Achat et Location d'engins spéciaux (bulldozer, fenwick)
21. Matériels de transport	service	21.33	Service de transport des personnes et frais annexes (stationnement, frais autoroute, SNCF, air et frais d'agence, voyage)
21. Matériels de transport			Fourniture de consommable et de pièces détachées
21. Matériels de transport	fourniture	21.34	Huiles (vidange tous véhicules, boîtes)
22. Mobilier	fourniture	22.01	Mobilier d'hébergement (litterie, lampe de chevet, armoire, sommier, table de chevet, lit)
22. Mobilier	fourniture	22.02	Mobilier de bureau (mobiliers administratifs : bureau et plan de travail, fauteuils, caissons et armoires basses - hautes avec ou sans rideaux avec ou sans vitrine, caisses, chaises, comptoir standard, meuble imprimante ou visio, tables pédagogiques, tables rondes/rectangulaires, demi-lune, écran séparation plein)
22. Mobilier	fourniture	22.03	Mobilier technique (table d'examen médical, support informatique spécifique, baie informatique, étagère lourde, table de nettoyage vsav, rack archives, panneau mural, échaffaudage, valise à roulettes, table de désinfection)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
22. Mobilier	fourniture	22.04	Mobilier de vestiaire (portant, armoire vestiaire, porte serviettes, banc)
22. Mobilier	fourniture	22.05	Mobilier d'extérieur (totem, mât porte drapeau)
22. Mobilier	fourniture	22.06	Autres Mobiliers (signalétique intérieure, plaque de porte, cadre magnétique A4, range CD, chariot pour ARI, caisse plastique, support vidéo de plafond, parc à vélo, cendrier extérieur, boîte aux lettres, paterre, stores, rideaux, ventilateur de bureau, miroir, étagère murale, présentoir, tapis sol, séchoir, présentoir mobile métallique, support vélo)
22. Mobilier	fourniture	22.07	Matériels et accessoires de bureau (distinction avec les fournitures de bureau de par la durée de vie en principe investissements : lampe de bureau, panneaux affichages, panneaux de planning, tableau liège - blanc, porte manteau, armoire à clés, penderie sur roulette, repose pied)
22. Mobilier	fourniture	22.08	Achat ou location de mobilier spécifique à la restauration et aux espaces de détente et cafétéria (tables, canapé, fauteuil, chaise, module fauteuil accueil, plan de travail, crédence, servante, meuble bas, poubelle tri sélectif)
22. Mobilier	fourniture	22.09	Signalétique extérieure (panneau)
22. Mobilier	service	22.10	Réparation de mobilier (SAV hors garantie, casse)
23. Matériel de sport et culturel	fourniture	23.01	Matériel de sport (ballon, but, vélo, chasubles, équipement via ferrata)
23. Matériel de sport et culturel	fourniture	23.02	Autres produits culturels ou ludiques (CD-DVD enregistrés, BD, fanfares, journée nationale)
24. Matériel de formation pédagogique	fourniture	24.01	Achat ou location de petit matériel de formation / pédagogique (mannequin, générateur à fumée formation)
24. Matériel de formation pédagogique	service	24.02	Entretien, maintenance et réparation de petit matériel de formation / pédagogique
24. Matériel de formation pédagogique	fourniture	24.03	Matériel de simulation (simulateur réalité virtuelle, simulateur numérique)
24. Matériel de formation pédagogique	Service	24.04	Entretien et maintenance des matériels de simulation
24. Matériel de formation pédagogique	fourniture	24.05	Equipements spécifiques de formation / pédagogiques (caisson feu, laveur fumées, équipement gaz)
24. Matériel de formation pédagogique	service	24.06	Entretien et maintenance des équipements spécifiques de formation / pédagogiques
24. Matériel de formation pédagogique	fourniture	24.07	Consommables de formation et pièces détachées (maquillage, liquide machine à fumée, électrode pour mannequin formation)
25. Machines et équipements	fourniture	25.01	Acquisition de machines et équipements avec force mécanique (force mécanique : pont élévateur, groupe électrogène > à 10 KWA raccordé à un bâtiment, diable, chariot)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
25. Machines et équipements	fourniture et/ou service	25.02	Location et services annexes (maintenance des appareils loués, réparation)
25. Machines et équipements	service	25.03	Entretien et maintenance de machines et équipements avec force mécanique (force mécanique : pont élévateur, groupe électrogène > à 10 KWA, diable, chariot)
25. Machines et équipements	fourniture	25.04	Acquisition de groupes électrogènes égaux et supérieurs à 10 KVA
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.01	Machines de bureau (machines à calculer, à relier, plastifieuse, destructeur de document, massicot, plieuse)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.02	Achat de matériel de reprographie (MFP, imprimantes, scanner, traceur)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.02.01	Maintenance et réparation de matériel de reprographie (matériel acheté par le SDIS - inclus coût copie)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et service	26.03	Location et maintenance de matériel de reprographie (inclus coût copie)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.04	Achat de micro-ordinateurs, stations de travail et matériel dédié (portables, ordinateurs fixes, terminaux légers, tablettes, meubles de recharge tablettes, accessoires tablettes)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.05	Pièces détachées de matériel informatique et accessoires (disque dur, ram, câblage, éléments de connectique, housse de protection, housse de transport)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.06	Périphériques (graveur, clé USB, écrans)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.07	Maintenance et réparations des micro-ordinateurs, stations de travail et périphériques informatiques
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.08	Mission d'infogérance
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.09	Achat d'équipements de réseaux informatiques (routeurs, SWITCH, contrôleur et bornes wifi)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.10	Maintenance d'équipements de réseaux informatiques
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.10.01	Achat d'équipements de baies informatiques (onduleurs, sondes, passe-cordons, tiroirs optiques, caches)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.11	Achat, abonnement de logiciels métier "gestion des ressources humaines" y compris l'installation (gestion carrières, gestion paie, temps de travail, dossier médical)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.12	Développement de logiciels métier "gestion des ressources humaines" y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.13	Maintenances de logiciels métier "gestion des ressources humaines"
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.14	Achat, abonnement de logiciels métier opérationnel "gestion de la chaîne de secours" y compris l'installation

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.15	Développement de logiciels métier opérationnel "gestion de la chaîne de secours" y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.16	Maintenance de logiciels métier opérationnel "gestion de la chaîne de secours" (traitement de l'alerte, suivi des interventions, GIPSI, interfaces IMPI, SYOPE)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.17	Schéma directeur et audit en organisation
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.18	Conseils et assistance à maîtrise d'ouvrage en informatique
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.19	Achat, abonnement de logiciels de bureautique y compris l'installation (commun à tous les postes)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.20	Maintenance de logiciel de bureautique
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.21	Système d'authentification et de chiffrement (signature électronique, certificat d'authentification, carte professionnelle)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.22	Achat de serveurs, gros ordinateurs et équipement de stockage (mainframe, calculateurs)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.23	Maintenance de serveurs gros ordinateurs et équipement de stockage
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.24	Achat, abonnement de logiciels métier opérationnel "technologie de l'information opérationnelle" y compris l'installation (gestion de crise, HORUS, REMOCRA, PREVARISC)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.25	Développement de logiciels métier opérationnel "technologie de l'information opérationnelle" y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.26	Maintenance de logiciel métier opérationnel "technologie de l'information opérationnelle"
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.27	Achat, abonnement de logiciels métier "finances et commande publique" y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.28	Maintenance de logiciels métier "finances et commande publique"
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.29	Développement de logiciels métier "finances et commande publique" y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.30	Achat, abonnement de logiciel de gestion des stocks et des flux y compris l'installation (GMAO flotte automobile, petits matériels habillement, patrimoine, GLPI)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.31	Maintenance de logiciel de gestion des stocks et des flux (Morpho, Isilog, Draeger, QB7, Easyvista, GLPI)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.32	Développement de logiciel de gestion des stocks et des flux y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.33	Achat, abonnement de logiciel de gestion de réseaux et infrastructures informatiques y compris l'installation (ordonnanceur, supervision, sauvegarde, antivirus, antispam, équipements mobiles)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGENE	
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.34	Maintenance de logiciel de gestion de réseaux et infrastructures informatiques
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.35	Développement de logiciel de gestion de réseaux et infrastructures informatiques y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.36	Achat, abonnement de logiciel de gestion électronique des documents et de courriers y compris l'installation (GED, GEC)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.37	Maintenance de logiciel de gestion électronique des documents et de courriers
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.38	Développement de logiciel de gestion électronique des documents et de courriers y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.39	Achat, abonnement de logiciel de cartographie y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.40	Maintenance de logiciel de cartographie
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.41	Développement de logiciel de cartographie y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.42	Achat, abonnement de logiciel de dessin, infographie, gestion de l'image y compris l'installation (CAO, DAO, Photoshop)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.43	Maintenance de logiciel de dessin, infographie, gestion de l'image
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture et/ou service	26.44	Achat, abonnement de logiciel de pilotage, aide à la décision, planification, "outils de convergence" y compris l'installation (BO, Analysdis, ETL)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.45	Maintenance logiciel de pilotage, aide à la décision, planification, "outils de convergence"
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.46	Archivage électronique (espace de stockage des données audiovisuelles, photographiques, hébergement, cloud)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.47	Données audiovisuelles ou photographiques par drones
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.48	Acquisition, location et pièces détachées de drones
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.49	Maintenance, réparations et vérifications de drones
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.50	Développement de logiciels de pilotage, aide à la décision, planification, "outils de convergence" y compris l'installation
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.51	Abonnement pour la télémaintenance de matériel roulant (hotline échelles)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.52	Achat, location de matériel de diagnostics du matériel roulant et installation (valise de diagnostic)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.52.01	Maintenance et réparation de matériel de diagnostics du matériel roulant et prestations associées (valise de diagnostic)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.53	Abonnement à plateforme de services numériques (ARNIA)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.54	Prestation d'installation de matériels informatiques (prestations connexes à l'achat ou en complément de matériels déjà achetés par le SDIS)
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.55	Prestation d'assistance informatique (hors réseau 20.29)
26. Informatique et technologie de l'information	fourniture	26.56	Achat / abonnement à un logiciel de contrôle d'accès
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.57	Développement d'un logiciel de contrôle d'accès
26. Informatique et technologie de l'information	service	26.58	Maintenance d'un logiciel de contrôle d'accès
27. Fournitures administratives	fourniture	27.01	Fourniture de bureau (achat de fourniture de bureau et consommables:crayons, gomme, pochettes, pointeur laser, film électrostatique)
27. Fournitures administratives	fourniture	27.02	Consommable informatique (cartouche encre, CD et DVD vierges, cartouche pour fax, cassette sauvegarde serveur)
27. Fournitures administratives	fourniture	27.03	Papier - enveloppes
27. Fournitures administratives	fourniture	27.04	Papier carton d'emballage
27. Fournitures administratives	fourniture	27.05	Livres et documentations (Y compris formation)
27. Fournitures administratives	service	27.06	Abonnement périodique (JSL)
28. Matériels d'intervention			Protection Individuelle
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.01	ARI, accessoires et pièces détachées (balises de détresses, bouteille, dossards, ligne-guide, masque panoramique, produits nettoyage, neutralisant)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.02	Compresseur d'air, accessoires et pièces détachées (spécifique à l'intervention aux ARI ou bouteille de plongée)
28. Matériels d'intervention		28.03	Abrogé
28. Matériels d'intervention	service	28.04	Maintenance, réparations des protections individuelles (dossards ARI, masques, balises)
28. Matériels d'intervention	service	28.05	Maintenance, réparations des compresseurs d'air (CEVAR)
28. Matériels d'intervention			Matériel d'extinction et associés

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.06	Lances, tuyaux, accessoires hydrauliques et ventilateurs thermiques (collecteur à clapet DSP, coude alimentation, crépine d'épuisement, division DSP et mixte, étrangleur, flotteur plastique, injecteur proportionneur, pièces de jonction, retenue DSP Dévidoir mobile, madrier, machine à éprouver les tuyaux, rideaux stop fumée)
28. Matériels d'intervention		28.07	Abrogé
28. Matériels d'intervention		28.08	Abrogé
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.09	Matériels d'extinction de feux de cheminée (seau pompe SP)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.10	Pompes d'épuisement, d'aspiration et flottantes (aspireur eau et poussière)
28. Matériels d'intervention		28.11	Abrogé
28. Matériels d'intervention		28.12	Abrogé
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.13	Matériels de détection gaz (dont les risques technologiques) (détecteurs gaz)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.14	Produit divers et consommables d'extinction et associés (poudre, mousse, fluide à fumée, émulseur, mouillant moussant, absorbant)
28. Matériels d'intervention	service	28.15	Maintenance et réparation du matériel d'extinction (réparation bâches ou citerne à eau)
28. Matériels d'intervention			Matériel de sauvetage
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.16	Matériel de sauvetage et de protection (ceinture d'intervention, longues, matériel SMP, brancards, lot de sauvetage)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.17	Matériel de levage (cordage/commande, élingues, poulies)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.18	Eclairage portatif (ballons d'éclairage, éclairage portatif autonome, éclairage électroportatif, lampes à main, lampes frontales)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.19	Échelles
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.20	Déblaiement (pelles, tronçonneuses, + accessoires (chaîne...), bâches, bouchons d'oreilles, film polyane)
28. Matériels d'intervention		28.21	Abrogé
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.22	Matériel de désincarcération (mat de coupe, coupe pare-brise, jeux de cales, lames de scie sabre)
28. Matériels d'intervention	service	28.23	Maintenance et réparation du matériel de sauvetage (tronçonneuse, échelle, éclairage)
28. Matériels d'intervention			Matériel pour interventions spéciales

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
28. Matériels d'intervention		28.24	Abrogé
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.25	Matériel de secours risques technologiques (hors détection des gaz)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.26	Intervention animalière (pulvérisateur insecticides, cage, longe)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.27	Matériel nautique d'intervention (plongée - gilet de sauvetage)
28. Matériels d'intervention	service	28.28	Maintenance et réparation des appareils de détection de gaz (dont RT et tous les gaz) (appareil détection gaz)
28. Matériels d'intervention	service	28.29	Vérification réglementaire des matériels d'intervention d'incendie et de secours (sertisseuse, machine à éprouver les tuyaux)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.30	Achat de matériel de reconnaissance (caméras thermiques)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.31	Consommables spécifiques matériel d'intervention d'incendie et de secours (insecticide, neutralisant les produits toxiques ou pollution)
28. Matériels d'intervention	fourniture	28.32	Matériel et équipement de protection balistique (casques balistiques, gilet pare-balle)
28. Matériels d'intervention	service	28.33	Maintenance et réparation du matériel des équipes spécialisées (hors appareils gaz)
29. Matériel de vie à destination opérationnelle	fourniture	29.01	Matériel de vie divers (sacs de couchage, gamelles, gourdes, lits picots, tables pliantes, bancs pliants)
31. Services des postes	service	31.01	Distribution et affranchissement postaux (Distingo, chronopostes, enveloppes préimprimées, timbres)
31. Services des postes	fourniture	31.02	Achat, location d'équipement d'affranchissement (machine à affranchir location - autres appareils)
31. Services des postes	service	31.03	Maintenance d'équipement d'affranchissement
32. Assurances et services associés	service	32.01	Assurance des biens (bris de machine, dommage aux biens)
32. Assurances et services associés	service	32.02	Assurance automobile (flotte auto)
32. Assurances et services associés	service	32.03	Assurance des personnes (risques statutaires)
32. Assurances et services associés	service	32.04	Assurance protection juridique

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGENE	
32. Assurances et services associés	service	32.05	Assurance responsabilité civile
32. Assurances et services associés	service	32.06	Assurance dommage ouvrage
32. Assurances et services associés	service	32.07	Gestion de l'indemnisation des personnels et des tiers (SPV)
32. Assurances et services associés	service	32.08	Conseil en assurance
33. Services financiers et comptable	service	33.02	Gestion de l'emprunt - de la dette - de la trésorerie
33. Services financiers et comptable	service	33.03	Audit et analyse financière
			Ingenierie patrimoine
34. Services liés au parc immobilier	service	34.01	Maîtrise d'œuvre - BET
34. Services liés au parc immobilier	service	34.02	SPS - Contrôle Technique
34. Services liés au parc immobilier	service	34.03	Études liées aux sols (bornages, levés topo, études de sols, repérages réseaux)
34. Services liés au parc immobilier	service	34.04	Diagnostics liés aux bâtiments (amiante, plomb, termites, assainissement)
34. Services liés au parc immobilier	service	34.05	Audits liés aux bâtiments (technique, énergétique, bilan GES)
34. Services liés au parc immobilier	service	34.06	AMO - Programmiste
35. Services d'études, de conseil et d'assistance	service	35.01	Autres services d'études, de conseil et d'assistance
36. Services d'assainissement, de voirie et de traitement des déchets	service	36.01	Assainissement, voirie et traitement des déchets (location benne, assainissement eau, déchetterie, huile usagée, vidange cuve, nettoyage réservoir, traitement des émulseurs)
36. Services d'assainissement, de voirie et de traitement des déchets	service	36.02	Collecte et traitement des médicaments / DASRI
36. Services d'assainissement, de voirie et de traitement des déchets	service	36.03	Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères
37. Services juridiques	service	37.01	Conseil juridique
37. Services juridiques	service	37.02	Service de représentation juridique

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
37. Services juridiques	service	37.03	Service d'établissement d'acte authentique (huissier, notaire, expert)
37. Services juridiques	service	37.04	Recours contre tiers responsable d'accident corporel
38. Services sanitaires et sociaux	service	38.01	Services sanitaires et sociaux (frais obsèques, soutien psychologique)
39. Services de formation professionnelle	service	39.01	Formations initiales et continues - ENSOSP, CNFPT, ECASC + autres qu'opérationnelles secours (dans le cadre de la formation professionnelle des agents : maintien des acquis, recyclage, CACES, habilitation électrique)
39. Services de formation professionnelle	service	39.02	Permis de conduire (routiers et bateau)
39. Services de formation professionnelle		39.03	Abrogé
39. Services de formation professionnelle		39.04	Abrogé
39. Services de formation professionnelle	service	39.05	Frais liés à la formation (frais concours, frais pédagogiques, inscriptions épreuves sportives)
39. Services de formation professionnelle	service	39.06	Formations, colloques et séminaires rattachés aux missions fonctionnelles / non opérationnelles (affaires juridiques, finances, marchés, gestion, maîtrise d'œuvre, informatique, bureautique, management, communication)
39. Services de formation professionnelle	service	39.07	Formations à la sécurité des agents au travail
39. Services de formation professionnelle	service	39.08	Formations aux missions opérationnelles de secours à la personne (SUAP, secourisme, PHTLS)
39. Services de formation professionnelle	service	39.09	Formations aux missions opérationnelles incendie et autres (incendie, opérations diverses, unités spécialisées comme plongée, GRIMP, CYNO, NRBC, USAR, ERRSAT et autre)
40. Services des agences immobilières	service	40.01	Agences immobilières (loyer et frais annexes)
41. Services de contrôle, d'analyse, et d'essai de produits, matériaux, fluides ou équipements	service	41.01	Services de contrôle, d'analyse, et d'essai de produits, matériaux, fluides ou équipements
42. Services de communication	service	42.01	Services et Conseil en communication (service immatériel d'aide à la conception (PI) : mise en page, création)
42. Services de communication	service	42.02	Conception d'identité visuelle et de publications
42. Services de communication	service	42.03	Frais de publication d'annonce ou de publicité (annonces légales)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
42. Services de communication	service	42.04	Achat et gestion d'espaces publicitaires (annonces presse, annonces radio)
42. Services de communication	service	42.05	Conception et réalisation de sites Internet (Portail, intranet, extranet)
42. Services de communication	service	42.06	Conception, production, projection de film, d'œuvre audiovisuelle et de reportages photographiques
42. Services de communication	service	42.07	Adhésions centrales d'achats (hors droits d'entrée spécifiques sur les marchés de ces centrales)
43. Transport de biens et de personnes	service	43.01	Transport de biens (colis et denrée, déménagement, remorquage sans réparation)
43. Transport de biens et de personnes	service	43.02	Frais de déplacements (liés aux prestations de services, taxis)
44. Travaux de la chaîne graphique, d'impression et de reprographie	service	44.01	Travaux et services de création et d'impression de documentation papier (impression affiches, brochures, plaquettes, livrets, flyers, dépliants, pochettes cartonnées, carnets bon de commande, dossier médical, entête lettre, feuilles prescription médicale, examen bio et d'intervention)
44. Travaux de la chaîne graphique, d'impression et de reprographie	service	44.02	Travaux et services de reprographie (notion de photocopie d'un doc existant - carte de visite)
44. Travaux de la chaîne graphique, d'impression et de reprographie	service	44.03	Réalisation d'articles d'identité visuelle et de publications (goodies : blocs notes, balles anti-stress, stylos, tote-bags, porte-clés, article textile type brassard, gilet)
44. Travaux de la chaîne graphique, d'impression et de reprographie	service	44.04	Conception de supports d'affichage promotionnel et de stand (kit stand, fonds de stand, toiles, pupitres, banderoles, kakemonos, panneaux d'exposition, roll-up, présentoirs personnalisés, adhésivage tableau, panneau de chantier)
45. Location immobilière	service	45.01	Location immobilière (bâtiment, terrain, compteur EDF, mise à disposition salle + terrain, ponon d'amarrage)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.01	Matériaux et matériel spécifique de peinture (peinture-bâche protection-rouleau-pinceau-détachant)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.02	Matériaux et matériel spécifique d'électricité/VMC (prise, disjoncteur, interrupteur, ventilateur non mobile, désenfumage, rallonge, multiprise)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.03	Matériaux et matériel spécifique de maçonnerie
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.04	Matériaux et matériel spécifique de plomberie, chauffage et climatisation (radiateur, climatiseur, pièces et accessoires, sel pour adoucisseur, robinet, flexible douche, abattant toilette)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.05	Matériaux et matériel spécifique de menuiserie (plaque bois, équerre)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.06	Matériaux et matériel spécifique de terrassement
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.07	Matériaux et matériel spécifique de couverture

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.08	Matériaux et matériel spécifiques d'espaces verts (tronçonneuse, tondeuse, taille-haie, (+pièces détachées: chaîne de tronçonneuse, composteur, désherbant, pots de fleurs,terreau)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.09	Matériaux et matériel spécifique pour la plâtrerie
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.10	Matériaux et matériel spécifique pour la vitrerie
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.11	Matériaux et matériel spécifique pour le revêtement des sols
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.12	Matériaux et matériel spécifique pour la serrurerie (serrure-cle-cylindre-barillet-poignée-ébauche de clés-verrou-gâche-cadenas-digicode, télécommande ouverture)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	service	60.13	Réparation et maintenance du matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel (réparation matériels espaces verts)
60. Matériaux et matériel pour l'entretien des constructions réalisées par le personnel	fourniture	60.14	Produits chimiques à usage bâtimentaire (mousse polyuréthane, silicone, résine)
			OPERATIONS TRAVAUX
61. Travaux de bâtiment	travaux	61.01	Travaux de construction (TCE)
61. Travaux de bâtiment	travaux	61.02	Travaux de rénovation/réhabilitation (TCE)
61. Travaux de bâtiment	travaux	61.03	Travaux de restructuration (TCE)
61. Travaux de bâtiment	travaux	61.04	Travaux d'aménagements fonctionnels (TCE) (vestiaire propre, dotation collective)
			TRAVAUX EXECUTES PAR TIERS
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.01	Travaux de revêtement de surfaces en matériaux durs (carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, compris chapes et sols coulés à base de résine ou hydraulique, béton ciré).
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.02	Travaux de ferronnerie - métallerie (planchers, escaliers, garde-corps, fermetures et protections, clôtures en métal, à l'exclusion des charpentes métalliques)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03	Travaux d'électricité (entretien / réparation / modifications des installations, compris chauffage électrique)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.01	Travaux de mise en conformité des installations électricité (suite vérifications réglementaires)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.02	Travaux de contrôle d'accès (installation et réparation visiophones, centrales de gestion, badgeuses, y compris câbages)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.03	Travaux de sécurité incendie (installation et réparation SSI, alarme, DM, éclairage de sécurité)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.04	Travaux sur groupes électrogène bâtiment < 5 kVA (installation et réparation depuis l'inverseur de source jusqu'à l'évacuation des fumées)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.05	Travaux sur groupes électrogène bâtiment > et égaux 5 kVA (installation et réparation depuis l'inverseur de source jusqu'à l'évacuation des fumées)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.06	Travaux bornes de recharge véhicules électriques y compris maintien en charge (installation et réparation)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.07	Travaux de courant faible (notion de liaisons en télécommunication interne - CFA transporte des informations ou données)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.08	Travaux sur le système d'éclairage (installation, modernisation, réparation - lamping / re-lamping)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.03.09	Travaux d'adduction des réseaux de communication (raccordement fibre d'un bâtiment)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.04	Travaux de maçonnerie (hors fondations spéciales)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.05	Travaux de menuiserie intérieures (tous matériaux compris création de meubles, à l'exclusion des aménagements modulaires et mobiles)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)		62.06	Abrogé
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.07	Travaux de chauffage et installations thermiques (installation et réparation production, distribution, évacuation de chauffage, compris régulation, GTC, production d'eau chaude sanitaire à l'exclusion des CE électriques)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.08	Travaux de plomberie/Sanitaire (production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires, appareils sanitaires, réseaux de distribution de fluide ou de gaz, réseaux de distribution de chauffage par eau, y compris les radiateurs)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	service	62.08.01	Traitement de l'eau (installation et réparation adoucisseur, fontaines à eau et traitement légionnelle)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.08.02	Travaux d'installations d'aéraulique, de climatisation et de conditionnement d'air (installation, réparation renouvellement et traitement de l'air, refroidissement, climatisation, compris climatisation réversible et VMC)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.09	Travaux de serrurerie (reproduction clés, réparation sur poignée porte, sur digicode, alarme)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.10	Travaux de voirie et réseaux divers (réseaux eau - électricité, évacuations, enrobés, bicouches, terrassement)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.11	Travaux de vitrerie (verrières et vérandas en tous matériaux, y compris remplacement vitrages, menuiseries cassées)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.12	Travaux de zinguerie (couverture en zinc et métal - éléments zinc/aluminium/cuivre permettant l'évacuation des eaux de pluie)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.13	Travaux d'étanchéité de toiture (matériaux bitumineux ou de synthèse sur supports horizontaux ou inclinés)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.14	Travaux de charpente bois (réalisation de charpentes et structures à base de bois)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.14.01	Travaux de constructions à ossature bois (réalisation de l'ensemble des éléments à base de bois)

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.15	Travaux de charpente métallique (charpentes, structures et ossatures métalliques)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.16	Travaux de revêtement intérieur de surfaces en matériaux souples et parquets
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux ou service	62.17	Travaux des espaces verts (plantation, paysages, tuyau, poteau métal rouge, chaîne, prestations)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.18	Travaux de couverture (tous matériaux, y compris par bardeau bitumé - hors étanchéités de toitures terrasses et zinguerie)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.19	Travaux de plâtrerie, peinture (isolation et faux plafonds)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)		62.20	Abrogé
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.21	Travaux sur ascenseurs (installation et réparation ascenseur, monte-charge, plateforme élévatrice, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.22	Travaux sur photovoltaïques (installation et réparation systèmes photovoltaïques y compris installations et branchements électriques associés, raccordement au réseau public, pose de batteries de stockage, de régulateurs de charges et de protections dédiées, mise en sécurité de l'installation)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.23	Travaux de démolition ou déconstruction totale ou partielle d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors désamiantage)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.24	Traitement amiante (retrait et évacuation de l'amiante, de matériaux et produits en contenant ou leur maintien par encapsulage, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	service	62.25	Traitement contre les insectes xylophages et les champignons (pour charpentes, menuiseries en bois, sols, fondations, murs, cloisons et planchers)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.26	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.27	Travaux de bardages de façade (par mise en oeuvre de clins ou de panneaux)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.28	Travaux de menuiseries extérieures (tous matériaux, y compris protection solaire - à l'exclusion des verrières, vérandas, façades-rideaux et portes des remises)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.29	Travaux de portes sectionnelles - portails - barrières automatiques (remplacement, réparation, compris protection contre les risques de corrosion, installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.30	Travaux de cloisons modulaires - mobiles (compris portes et châssis intégrés)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux	62.31	Travaux d'isolation intérieure thermique – acoustique (murs, parois, sols, plafonds et calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils)
62. Travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine (réalisés par une entreprise)	travaux ou service	62.32	Traitement - démoussage toiture / façade
			Vérifications et maintenance réglementaire

NOMENCLATURE DU SDIS DE SAÔNE-ET-LOIRE

CLASSE	TYPE ACHAT	FAMILLE HOMOGÈNE	
63. Vérifications réglementaires	service	63.01	Vérifications périodiques réglementaires des équipements techniques patrimoine (électriques, gaz, détection incendie, ascenseurs, équipements sportifs)
63. Vérifications réglementaires	service	63.02	Vérification des appareils de levage (chariot élévateur, appareils de levage des ateliers mécaniques)
63. Vérifications réglementaires		63.03	Abrogé
63. Vérifications réglementaires	service	63.04	Vérification des extincteurs
63. Vérifications réglementaires	service	63.05	Vérification et maintenance réglementaires des installations de chaufferie (compris dépannages)
63. Vérifications réglementaires	service	63.06	Vérification et maintenance réglementaires des portes sectionnelles, portails et barrières automatiques (compris dépannages)
63. Vérifications réglementaires		63.07	Abrogé
63. Vérifications réglementaires	service	63.08	Vérification et maintenance réglementaires des dispositifs de détection incendie (SSI, CMSI, tous les équipements contribuant au désenfumage, compris dépannage)
63. Vérifications réglementaires	service	63.09	Vérification des compteurs caloriques
63. Vérifications réglementaires	service	63.10	Vérification et maintenance réglementaires des ascenseurs (ascenseurs, monte-charges, plateforme élévatrice)
63. Vérifications réglementaires	service	63.11	Vérification des stations d'épuration
63. Vérifications réglementaires	service	63.12	Vérification et maintenance des équipements de traitement de l'eau (adoucisseurs eau, fontaines à eau et analyse légionnelle)
63. Vérifications réglementaires	service	63.13	Contrôle et maintenance des groupes électrogènes bâtiment > et égaux à 10 kVA (compris réparations et dépannages)
63. Vérifications réglementaires	service	63.14	Vérifications et maintenances réglementaires des installations de climatisation et centrales de traitement d'air (compris dépannages)
64. Bâtiment modulaire	fourniture	64.01	Achat, location de bâtiment modulaire

**Extrait du registre des délibérations
du bureau du conseil d'administration
Séance du 20 novembre 2025**

Délibération n° BU 2025-46

Procédure d'achat par l'intermédiaire de l'UGAP : fixation du taux de l'avance pour
l'achat des véhicules au titre de l'année 2026

Nombre d'élus en exercice :	5
Présents à la séance :	3
Pouvoirs :	néant
Nombre de votants :	3
Quorum :	3
Date de la convocation :	13 novembre 2025
Affichée le :	13 novembre 2025
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mille vingt-cinq le vingt novembres à quatorze heures quinze, le bureau du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire s'est réuni, sur convocation de son président, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, 1^{er} Vice-président du conseil d'administration.

Étaient présents : Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, Monsieur Jean-François COGNARD et Madame Virginie PROST.

Étaient excusés : Monsieur André ACCARY et Madame Dominique LANOISELET

Madame la sous-directrice des fonctions transversales, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

1- RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibération n° 2021-30 du 20 septembre 2021, le conseil d'administration a donné délégation au bureau délibérant pour « *l'adhésion à tout type de groupements de commandes, de centrales d'achats ou de référencement, ainsi que tout acte modificatif ou d'exécution en lien avec ces adhésions* ».

La compétence du bureau est ainsi établie concernant la présente délibération.

Par délibération n° 2024-15 du 21 mars 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé une convention de partenariat avec l'UGAP, définissant les besoins dans le cadre du groupement des conseils départementaux et des services d'incendie et de secours de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour la période 2024-2028.

Au travers de ce partenariat, les conseils départementaux et les services d'incendie et de secours de la région Bourgogne-Franche-Comté effectuent des achats synchronisés et harmonisés via un accord régional avec l'UGAP, dans le but de bénéficier de meilleurs taux d'intervention de la centrale d'achats, en contrepartie de leur engagement sur un volume d'achats de fournitures. En raison des volumes achetés par les collectivités auprès de l'UGAP, ces dernières bénéficient de l'application de conditions tarifaires minorées et évoluent dans un environnement juridique sécurisé.

Par ailleurs, au-delà de la mutualisation des achats avec les départements et les SDIS signataires de la convention, les avantages tarifaires peuvent être accentués avec le versement d'avances pour l'achat de véhicules et engins.

2- PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

L'article 7.1 de la convention de partenariat susmentionnée indique : « *Dans le cas particulier des commandes de véhicules industriels, compte tenu des spécificités de ces marchés, pour lesquels l'UGAP verse aux fournisseurs des avances sur approvisionnement correspondant à un montant compris entre 31 % et 40 % du coût des matériels, le SDIS de Saône-et-Loire verse à l'UGAP, pour chacune de ses commandes, une avance au moins égale à l'avance versée par l'UGAP au fournisseur* ».

De plus, l'article 3° de l'annexe n° 2 prévoit que les taux nominaux fixés pour chaque univers de commandes, au regard des engagements de commandes peuvent se trouver minoré « *en cas de versement d'avances à la commande, à condition toutefois que le bénéficiaire s'engage à toujours verser le même taux d'avances sur une durée d'un an. Dans ce cas, la minoration appliquée est égale à la moitié de la valeur du taux d'avance* ».

DÉCISION

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent le principe de règlement par avance des véhicules et engins commandés auprès de l'UGAP pour l'année 2026, selon un taux d'avance à hauteur de 70 %, valable pour une période de 12 mois ;
- autorisent le président, ou son représentant, à verser le montant des avances correspondant pour les commandes 2026 de véhicules et engins et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 24 NOV. 2025

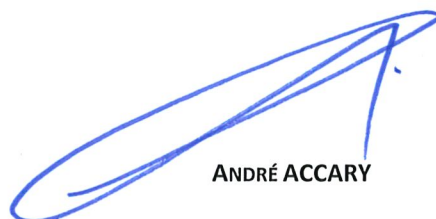
- publié le 24 NOV. 2025

Le Président,

Pour le président et par délégation
la sous-directrice des fonctions transversales

Mélanie GACHÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANDRÉ ACCARY

**Extrait du registre des délibérations
du bureau du conseil d'administration
Séance du 20 novembre 2025**

Délibération n° BU 2025-47

Convention de mise à disposition de locaux du cis de CHAROLLES par le SDIS de
Saône-et-Loire au profit du Département de Saône-et-Loire

Nombre d'élus en exercice :	5
Présents à la séance :	3
Pouvoirs :	néant
Nombre de votants :	3
Quorum :	3
Date de la convocation :	13 novembre 2025
Affichée le :	13 novembre 2025
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mille vingt-cinq le vingt novembres à quatorze heures quinze, le bureau du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire s'est réuni, sur convocation de son président, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, 1^{er} Vice-président du conseil d'administration.

Étaient présents : Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, Monsieur Jean-François COGNARD et Madame Virginie PROST.

Étaient excusés : Monsieur André ACCARY et Madame Dominique LANOISELET

Madame la sous-directrice des fonctions transversales, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

1- CONTEXTE

En vertu de la délibération n° 2021-30 du 20 septembre 2021 du conseil d'administration du SDIS, le bureau a compétence pour adopter les conventions sans incidence financière ou dont l'incidence financière est inférieure à 50 000 € HT.

La compétence du bureau est ainsi établie concernant la présente délibération.

En 2023, le Département de Saône-et-Loire a sollicité la compagnie de Paray-le-Monial pour la mise à disposition de la salle de formation au sein du centre d'incendie et de secours de Charolles, permettant la réalisation de formations de sauveteur secouriste du travail (SST) à des agents du Département.

Une convention avait été conclue du 23 janvier 2023 au 31 décembre 2023, puis renouvelée deux fois par tacite reconduction, pour une durée d'un an. Cette convention prend donc fin le 31 décembre prochain.

2- RENOUVELLEMENT DE CETTE CONVENTION

Il est proposé le renouvellement de cette convention à l'identique de la précédente, à l'exception des éléments suivants :

- le matériel informatique du centre ne sera pas mis à disposition du Département ;
- le matériel de formation du Département ne pourra pas être stocké sur place après la formation ;
- la présence au centre d'une personne participant à la formation est nécessaire entre 12 h et 14 h ;
- la personne en charge de la formation SST se rapprochera du chef de centre de Charolles un mois avant la date de session projetée.

La convention serait consentie à titre gracieux, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pourrait être renouvelée tacitement au maximum deux fois pour une période d'un an.

Toutes ces modalités sont précisées dans la convention jointe en annexe.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent le renouvellement de la mise à disposition de locaux du CIS de Charolles par le SDIS de Saône-et-Loire au profit du Département de Saône-et-Loire dans les conditions définies dans la convention jointe en annexe ;
- autorisent le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que les avenants éventuels à venir à l'exception de ceux entraînant une décision importante de principe.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

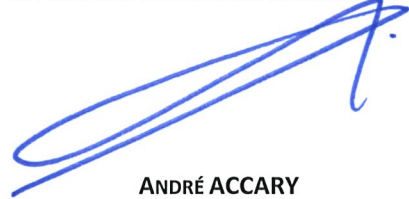
Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 24 NOV. 2025

- publié le 24 NOV. 2025

Le Président,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANDRÉ ACCARY

Pour le président et par délégation
la sous-directrice des fonctions transversales



Mélanie GACHÉ

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION De locaux du centre d'incendie et de secours de Charolles au profit du Département de Saône-et-Loire

ENTRE :

Le Département de Saône-et-Loire,

Situé rue de Lingendes, 71000 Mâcon Cedex

Représenté par son président, monsieur André ACCARY, dûment habilité par délibération du conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021,

Ci-après dénommé, « le Département ».

ET

Le service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire,

Situé 4 rue des Grandes Varennes, 71000 Sancé,

Représenté par le président du conseil d'administration, monsieur André ACCARY, dûment habilité par la délibération n° BU 2025-47 du bureau du conseil d'administration en date du 20 novembre 2025,

Ci-après dénommé, « le SDIS ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

Le SDIS s'engage à mettre gracieusement à disposition du Département, des locaux du centre d'incendie et de secours (CIS) de Charolles, situés 6 rue Bel Air, 71120 CHAROLLES, pour effectuer les formations de sauveteurs secouristes du travail (SST) de ses agents. Ces formations sont placées sous la responsabilité de monsieur Régis BOUSONI.

LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DES BIENS MIS À DISPOSITION

Le Département pourra disposer de la salle formation (avec bureaux, tables, chaises et tableau blanc) située au premier étage du CIS de Charolles, ainsi que des sanitaires (toilettes) et du foyer (micro-onde, réfrigérateur ...) sur la pause méridienne.

Si des raisons de services l'exigent, le SDIS se réserve le droit d'annuler l'utilisation des locaux mis à disposition. Il ne serait alors tenu à aucun dédommagement.

De même, si pour des raisons de sécurité ou d'ordre public, le SDIS se trouvait dans l'impossibilité de mettre les locaux à la disposition du Département, aucune compensation ne pourra lui être demandée.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La mise à disposition est consentie à titre gracieux. Le SDIS prend en charge les fluides afférents à l'utilisation des locaux par le Département.

ARTICLE 4 : DURÉE

La convention est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle pourra être renouvelée tacitement au maximum deux fois pour une période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, un mois avant la date d'expiration.

ARTICLE 5 : NATURE JURIDIQUE DE LA MISE À DISPOSITION

Le SDIS permet au Département l'utilisation temporaire des biens, mais la présente convention ne constitue pas un bail, ni une occupation permanente ou continue au sens de la législation sur les loyers.

La présente convention est conclue intuitu personae, le SDIS ne pourra pas en céder les droits à qui que ce soit, ni laisser la disposition des lieux à des personnes étrangères à la convention.

ARTICLE 6 : MODALITÉS PRATIQUES

La personne en charge de la formation SST se rapproche du centre de Charolles par l'adresse mail suivante : mgolfier@sdis71.fr ou par téléphone au 06.82.71.14.44, un mois avant la date de session projetée.

Le chef de centre ou son adjoint prendra les dispositions nécessaires pour accueillir les stagiaires et ouvrir les locaux en début de formation. Entre 12 h et 14 h, la présence d'une personne participant à la formation est nécessaire.

Le matériel informatique comprenant vidéoprojecteur, ordinateur et enrouleur ne sera pas mis à disposition du Département. Aussi, il est demandé au Département de se munir de son matériel lors des formations. Ce matériel ne pourra être stocké sur place après la formation

Le Département prévoit d'effectuer 10 sessions de formation par an de deux jours chacune.

LES OBLIGATIONS

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département accepte les lieux dans l'état où ils se trouvent, au moment de la mise à disposition. Il devra jouir des lieux en bon père de famille, sans rien faire qui puisse nuire à la tranquillité des autres occupants et à la bonne tenue de l'équipement. Le Département signale immédiatement toute dégradation des locaux.

Avant de quitter les lieux, le Département devra remettre les locaux dans le même état qu'il les a trouvés et en bon état de propreté.

Il lui est interdit d'installer des appareils électriques, de chauffage ou de procéder à la pose de décors et autres matériels nécessitant des travaux de fixation aux murs et aux plafonds.

Les représentants du SDIS disposent du droit de pénétrer dans le local pour tout contrôle jugé opportun sur les conditions de son utilisation.

RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Toute intervention pour réparation ou remise en état, après une utilisation anormale des lieux, donnera lieu à une facturation.

Le SDIS décline toute responsabilité en cas de vol, de sinistre ou de détérioration du matériel et des objets de toute nature entreposés ou utilisés par le Département. Tout accident corporel survenu aux personnes à l'intérieur du local mis à disposition et n'engageant pas la responsabilité du SDIS est imputable au Département.

ARTICLE 9 : ASSURANCE

Le bâtiment est assuré par le SDIS pour sa responsabilité en tant que propriétaire. Le Département devra contracter une police d'assurance responsabilité civile pour garantir les risques qui lui incombent en sa qualité d'utilisateur locatif des locaux. Le Département s'engage à fournir l'attestation de son assureur avant la réalisation des premières prestations.

FIN DE LA MISE À DISPOSITION

ARTICLE 10 : RÉSILIATION

La convention peut être dénoncée par chacune des parties, à tout moment, et pour quel que motif que ce soit, par lettre recommandée avec accusé de réception, en observant un délai de préavis d'un mois.

ARTICLE 11 : LITIGE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention. En l'absence d'accord, le litige devra être porté devant le tribunal administratif de DIJON.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux,

**POUR LE DÉPARTEMENT
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ANDRÉ ACCARY

JEAN-CLAUDE BÉCOUSSE

**Extrait du registre des délibérations
du bureau du conseil d'administration
Séance du 20 novembre 2025**

Délibération n° BU 2025-48

Convention de partenariat avec l'institut médicoéducatif de l'Orbize

Nombre d'élus en exercice :	5
Présents à la séance :	3
Pouvoirs :	néant
Nombre de votants :	3
Quorum :	3
Date de la convocation :	13 novembre 2025
Affichée le :	13 novembre 2025
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mille vingt-cinq le vingt novembres à quatorze heures quinze, le bureau du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire s'est réuni, sur convocation de son président, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, 1^{er} Vice-président du conseil d'administration.

Étaient présents : Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, Monsieur Jean-François COGNARD et Madame Virginie PROST.

Étaient excusés : Monsieur André ACCARY et Madame Dominique LANOISELET

Madame la sous-directrice des fonctions transversales, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

1- CONTEXTE

En vertu de la délibération n° 2021-30 du 20 septembre 2021 du conseil d'administration du SDIS, le bureau a compétence pour approuver les conventions sans incidence financière ou dont l'incidence financière est inférieure à 50 000 € HT.

La compétence du bureau est ainsi établie concernant la présente délibération.

Par délibération n° BU 2024-76, le bureau délibérant du 17 décembre 2024 a approuvé la convention de partenariat avec l'institut médico-éducatif (IME) de l'Orbize, dont l'objet était de mettre en place des consultations blanches à destination des enfants accompagnés pour des troubles du spectre de l'autisme (TSA), au sein du CIS de Tournus.

Ces consultations blanches sont des temps de rencontre planifiés permettant aux personnes en situation de handicap une appropriation de l'espace, du matériel, ainsi qu'une reconnaissance des personnes afin de faciliter une éventuelle prise en charge future et diminuer leur anxiété.

La convention signée le 4 décembre 2024 devait s'achever le 4 décembre 2027.

Après une année d'exercice, le bilan est très positif. Il apparaît cependant nécessaire d'ajuster certaines modalités de la convention.

Bilan :

- 12 jeunes de l'IME L'Orbize, ont été accompagnés par leurs éducateurs référents et la responsable du projet depuis le début de ce partenariat ;
- des séances coanimées par les professionnels du centre de secours et les équipes éducatives de l'IME ;
- une réduction notable de l'anxiété lors des mises en situation de soins ou de secours ;
- amélioration de la tolérance à l'environnement médical (bruits, matériel, uniformes, gestes techniques) ;
- renforcement de la communication et de la coopération entre les jeunes, les éducateurs et les intervenants du centre de secours ;
- le développement de repères rassurants : reconnaissance des lieux, des visages et du matériel, permettant une meilleure anticipation et donc une plus grande sérénité ;
- la valorisation des jeunes participants : meilleure estime de soi, sentiment de réussite et d'appartenance à un projet collectif ;
- une collaboration exemplaire entre les deux structures, fondée sur la communication et la complémentarité des compétences ;
- une pédagogie progressive et individualisée, respectant le rythme et les particularités de chaque jeune ;
- l'implication constante des professionnels du centre de secours, dont la disponibilité et la bienveillance ont fortement contribué au succès du projet.

2- AJUSTEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Les ajustements nécessaires concernent les mentions contenues à l'article n° 2 :

- dans la convention actuelle, il est mentionné que les séances se déroulent une fois par mois le jeudi. Cependant, il serait préférable que l'activité ait lieu le mardi après-midi, pour permettre aux jeunes de bénéficier de deux heures pleines, contrairement au jeudi où ils doivent rentrer à domicile plus tôt et, de ce fait, doivent quitter la caserne vers 15 h 15 ;
- jusqu'à présent, il était prévu que ce dispositif bénéficierait à 4 jeunes par trimestre. Dorénavant, ce sont 7 jeunes âgés de 11 à 14 ans, accueillis à l'IME à temps plein, qui en bénéficieront avec comme objectifs de consolider les acquis des jeunes déjà participants et d'acquérir progressivement de nouvelles compétences, comme notamment le fait de pouvoir alerter en cas de danger grâce à des mises en situations.

Par ailleurs, au regard du temps long nécessaire à la progression de ces jeunes, la durée de la convention initialement prévue d'une année renouvelable deux fois est de trois ans.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées concernant, notamment, la gratuité du partenariat et l'encadrement des séances par deux professionnels de l'IME et un ou plusieurs sapeurs-pompiers du CIS de Tournus, les enfants restant sous la responsabilité des professionnels de l'IME durant leur temps de présence au CIS.

Cette convention abrogera la précédente, signée le 4 décembre 2024, à compter de son entrée en vigueur.

Les modalités de ce partenariat sont précisées dans la convention jointe en annexe.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent la convention de partenariat entre le SDIS et l'IME de l'Orbize jointe en annexe qui abrogera la convention actuellement en vigueur ;
- autorisent le président, ou son représentant, à signer ladite convention jointe en annexe, toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que les avenants éventuels à venir à l'exception de ceux entraînant une décision importante de principe.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

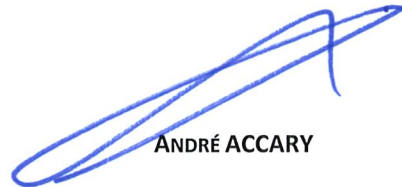
Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 24 NOV. 2025

- publié le 24 NOV. 2025

Le Président,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANDRÉ ACCARY

Pour le président et par délégation
la sous-directrice des fonctions transversales



Mélanie GACHÉ



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DE SECOURS DE TOURNUS ET L'IME L'ORBIZE DE SAINT REMY 2025/2027

ENTRE

Le service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire,

Situé 4 rue des Grandes Varennes, 71000 SANCÉ

Représenté par le président du conseil d'administration, monsieur André ACCARY, dûment habilité par la délibération n° BU n° 2025-48 du bureau du conseil d'administration en date du 20 novembre 2025, Ci-après dénommé, « le SDIS »

ET

L'institut Médico - Éducatif de L' Orbize

Situé 1 rue Pierre Jacques, 71100 Saint-Rémy

Représenté par madame Frédérique GALLAND, directrice du Pôle Autisme PEP71 dont L'IME L'ORBIZE fait partie

Ci-après dénommé, « l'IME l' Orbize »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les consultations blanches représentent un temps de rencontre planifié permettant aux personnes en situation de handicap une appropriation de l'espace, du matériel ainsi qu'une reconnaissance des personnes afin de faciliter une éventuelle prise en charge, elles viennent répondre à des besoins identifiés par l'équipe pluridisciplinaire et les familles des enfants accompagnés par l'IME l' Orbize.

L'objectif des séances est de :

- faciliter l'accès aux différentes activités d'un centre de secours en diminuant l'anxiété, en tenant compte des particularités du trouble du spectre de l'autisme (TSA) ;
- familiariser les jeunes aux locaux mais aussi avec : les véhicules de pompiers, les lumières et sirènes, les uniformes, le matériel de soins et aussi celui utilisé autour du feu. Familiariser le jeune avec l'agitation autour d'une prise en charge dans l'urgence ;
- créer une relation de confiance avec l'adulte ;
- préparer à un scénario de prise en charge dans l'urgence et les initier dans la mesure du possible à pouvoir alerter en cas de danger ;
- travailler avec les professionnels du centre de secours en apportant du soutien et des outils pour améliorer une prise en charge de personnes avec TSA.

Article 1 - objet de la convention

La présente convention a pour but de fixer les conditions dans lesquelles les deux parties collaborent à titre expérimental aux soins dispensés par le SDIS et plus précisément le centre de secours de Tournus, au profit des enfants de l'IME, sur le principe de « consultations blanches », avec pour finalité de faciliter l'accès aux soins des enfants TSA.

Article 2 - modalités d'interventions

Les enfants présents au sein du centre de secours de Tournus restent sous la responsabilité des professionnels de l'IME.

Le centre de secours met à disposition des espaces et du matériel dans ses locaux.

Deux ou trois professionnels de l'IME et un ou plusieurs sapeurs-pompiers du centre de secours de Tournus encadreront les séances (la présence d'un cadre SP au centre est obligatoire).

Rythme des séances : 1 fois par mois, le mardi de 14 h à 16 h (déterminé en fonction des impératifs de chacun).

Nombre de jeunes : 7 jeunes pour cette année 2025-2026 (peut varier en fonction des particularités des jeunes) - Réévaluation à chaque rentrée scolaire.

Article 3 - coordination entre le centre de secours et l'IME

Le centre de secours de Tournus et l'IME l'Orbize s'engagent à échanger toutes les informations nécessaires et utiles pour une prise en charge bénéfique (autorisation signée des parents obligatoire).

Article 4 – disposition financière

Le présent partenariat est consenti à titre gracieux.

Article 5 – durée

La présente convention est consentie pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, un mois avant la date d'expiration.

Article 6 – résiliation

La convention peut être dénoncée par chacune des parties, à tout moment, et pour quel que motif que ce soit, par lettre recommandée avec accusé de réception, en observant un délai de préavis d'un mois.

Fait à Saint-Rémy en deux exemplaires, le

LA DIRECTRICE PÔLE AUTISME

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS,
CHEF DE CORPS**

MME FRÉDÉRIQUE GALLAND

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL FRÉDÉRIC PIGNAUD



www.sdis71.fr



© SDIS 71 / membres de la cellule des photographes et autres, droits réservés.